

INFOLETTRE CASE II

Printemps 2024 / #9



Financé par
l'Union européenne

Éditorial

Bienvenue sur CASE II News, la lettre d'information du projet CASE II financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la CEAC.

L'équipe du projet a continué à mettre en œuvre les différentes activités du Projet au cours des trois premiers mois de 2024, en proposant 21 activités bilatérales à 15 États partenaires. Ces activités ont porté sur une série de sujets importants, notamment l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, les équipements et les processus de sûreté, et la culture de la sûreté. Sur les 15 États partenaires participants, l'équipe de projet a le plaisir d'annoncer que six d'entre eux ont bénéficié pour la première fois d'une formation bilatérale sur site : la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la République du Congo, les Seychelles le Turkménistan et l'Union des Comores.

L'équipe du projet a également été très occupée à planifier l'année à venir, avec l'organisation d'ateliers régionaux et interrégionaux au profit des États partenaires dans les trois régions cibles du projet. En partenariat avec le Corridor de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA), avec lequel la CEAC a un accord de coopération le projet organisera deux ateliers régionaux en 2024 sur le thème de "l'évaluation des menaces et la gestion des risques" et "les systèmes d'aéronefs sans pilote". Ces ateliers auront lieu au siège de TRACECA à Bakou et faciliteront le dialogue sur ces sujets importants entre les États partenaires du Moyen-Orient et de l'Asie centrale.

L'équipe du projet se réjouit également de poursuivre en 2024 ses solides relations de travail avec la Commission africaine de l'aviation civile et l'Organisation arabe de l'aviation civile, et coordonne l'organisation d'ateliers régionaux et interrégionaux sur la sûreté du fret aérien, la cybersécurité et les systèmes d'aéronefs sans pilote.

Au nom de l'équipe du projet, je tiens à remercier tous les participants, les États partenaires et nos collègues des organisations régionales pour leur soutien constant aux activités du Projet, et je tiens tout particulièrement à saluer le rôle de la Commission européenne en tant que sponsor du projet. En travaillant ensemble, nous contribuons à la mise en œuvre de mesures efficaces et plus durables des mesures sûreté aérienne au bénéfice de tous nos citoyens.

Hanan Achahboun



Hanan Achahboun
Gestionnaire du Project
CASE II

Activités

Au cours de ce trimestre, 21 activités de formation sur site, 17 bilatérales et 4 multilatérales, ont été organisées au profit de 256 participants de 15 États partenaires. La répartition par catégorie d'activité est présentée ci-dessous :

- *Formation aux tests dissimulés* : une activité multilatérale (Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan)
- *Formation à l'inspection des équipements de sûreté* : une activité bilatérale (Côte d'Ivoire)
- *Formation initiale pour les auditeurs nationaux* : trois activités bilatérales et une activité multilatérale (Comores, Maroc et Seychelles ; Kazakhstan et Kirghizstan dans le cadre d'une activité multilatérale).
- *Formation avancée pour les auditeurs nationaux* : deux activités (République démocratique du Congo, Malawi)
- *Formation pour les auditeurs nationaux, « fret »* : deux activités (toutes deux en Égypte)
- *Formation à l'évaluation des risques* : cinq activités bilatérales et une activité multilatérale : (Congo, Madagascar, Kazakhstan et Kirghizstan ; Somalie et Tanzanie dans le cadre d'une activité multilatérale).
- *Formation à la culture de la sûreté* : une activité bilatérale et une activité multilatérale (Madagascar ; Tanzanie et Somalie dans le cadre d'une activité multilatérale)
- *Formation des évaluateurs de la sûreté côté ville* : trois activités bilatérales (Kazakhstan et Kirghizstan).

Sept de ces activités se sont distinguées des autres en tant que jalons dans la mise en œuvre du projet et sont décrites ci-dessous de manière plus détaillée.

Formation pour les auditeurs nationaux, « fret »

16 - 18 janvier 2024
Le Caire, Égypte

Pour la première activité de formation dispensée en Égypte, 10 participants ont participé à ce cours au siège de l'Autorité égyptienne de l'aviation civile (ECAA) au Caire pour se concentrer sur les processus d'audit de la sûreté du fret.

Dans le cadre de la formation, des exercices ont été réalisés dans la zone de fret de l'aéroport international du Caire afin d'illustrer par des exemples concrets les techniques et les

pratiques qui ont été discutées en classe. Tout au long de l'activité, les participants ont démontré leur énergie et leur enthousiasme pour le sujet en participant activement aux exercices et aux discussions animés par les deux instructeurs de l'équipe du Projet CASE II.

Le directeur général de l'ECAA a assisté à l'ouverture de l'activité. Il a reconnu l'impact constructif du travail du projet CASE II et a remercié les instructeurs pour leur expertise et leur assistance dans l'amélioration de la mise en œuvre du contrôle qualité de la sûreté du fret en Égypte.

Le dernier jour de la formation, le directeur général de la sécurité des compagnies aériennes de l'ECAA a fait écho à ces pensées et a remercié les instructeurs pour l'échange fructueux d'expériences qui a eu lieu. Démontrant l'impact et la valeur du contenu de cette formation, une deuxième itération de cette formation a eu lieu du 5 au 7 mars 2024, à la demande de l'État partenaire, afin de partager plus largement les techniques à travers l'ECAA.

L'équipe du projet CASE II remercie ses collègues du Caire d'avoir accueilli à deux reprises ses experts pour la formation et nous nous réjouissons de continuer à élargir notre partenariat dans les mois à venir avec d'autres activités.



Photo de groupe durant l'exercice pratique - participants et instructeurs

Formation initiale pour les auditeurs nationaux

22 - 26 janvier 2024

Moroni, Union des Comores

L'Union des Comores a été le deuxième État partenaire au cours de ce trimestre à bénéficier de sa première activité de formation dans le pays. Un expert de l'équipe de projet et l'experte détachée de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Maroc ont dispensé cette formation sur l'audit des processus de sûreté à 12 participants de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie de l'Union des Comores (ANACM).

Le Chef du Département Sûreté et Facilitation de l'ANACM a ouvert et clôturé cette formation et le Directeur Général a également rencontré les participants et les instructeurs pour remercier le Projet CASE II pour la formation et souligner son importance dans la fourniture d'outils techniques pour renforcer la sûreté de l'aviation civile aux Comores.

La structure des activités de formation pour les auditeurs nationaux comprenant systématiquement

un élément pratique, le cours a été divisé entre une formation en classe au siège de l'ANACM et des exercices à l'aéroport international Prince Saïd Ibrahim.

La participation des stagiaires, associée aux retours d'information fournis par l'ANACM à la suite de l'activité, démontre l'impact positif que l'activité a eu et aura sur les activités de contrôle de qualité aux Comores et l'équipe du projet remercie l'ANACM pour son engagement.



Photo de groupe des participants et des instructeurs de l'équipe du Projet.

Formation sur l'évaluation des risques

31 janvier - 2 février 2024

Brazzaville, République du Congo

La République du Congo est devenue le quatrième État partenaire à bénéficier d'une activité CASE II pour la première fois ce trimestre. Un expert de l'équipe du projet CASE II et l'experte détachée de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Maroc ont travaillé avec 12 participants pour partager des informations sur les méthodologies et bonnes pratiques sur les pratiques actuelles en matière d'évaluation des risques dans l'aviation civile.

Les stagiaires représentaient un groupe diversifié venant d'organisations responsables de l'évaluation et de l'atténuation des risques dans l'aéroport, y compris l'autorité de l'aviation civile, l'autorité aéroportuaire, les organismes d'application de la loi et les autorités de contrôle des frontières et des douanes. En plus d'élargir la portée de l'impact du projet, cette variété bénéfique d'organisations et d'autorités contribuera à favoriser une approche

holistique et inter-agences en matière d'évaluation des risques.

L'activité a été ouverte et clôturée par le directeur du transport aérien de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), qui a remercié l'Union européenne, la CEAC et le projet CASE II pour la sensibilisation aux normes internationales de l'aviation civile et pour le renforcement des capacités du Congo dans ce domaine de la sûreté.



Les participants lors d'un exercice en groupe.

Formation initiale pour les auditeurs nationaux

12 - 16 février 2024
Rabat, Maroc

L'équipe du projet a dispensé une deuxième activité de formation au profit de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

La formation a été dispensée en français à un groupe de participants issus de la DGAC, de l'exploitant



L'un des instructeurs et les participants lors de la session théorique au quartier général de la DGAC.

de l'aéroport, d'agences gouvernementales et de ministères responsables de la sûreté des aéroports, ainsi que de représentants des compagnies aériennes.

La diversité des organisations et des points de vue présents à la formation, associée à l'énergie et à la bonne maîtrise des principes d'audit dont ont fait preuve les participants, a donné lieu à de nombreux échanges fructueux et à des enseignements significatifs pour les participants comme pour les instructeurs.

Le chef de la division des opérations aéroportuaires de la DGAC a ouvert et clôturé l'activité en remerciant la CEAC et la Commission européenne pour leurs contributions à la sûreté de l'aviation civile marocaine à travers le projet CASE II.

L'équipe de projet est reconnaissante pour cette opportunité d'approfondir sa coopération avec la DGAC, qui a déjà fourni des intervenants experts pour cinq ateliers et deux activités de formation sur site au cours du projet, ainsi qu'une experte détachée au Projet CASE II pour une durée de six mois.

Activités sur l'évaluation des risques et la culture de la sûreté

12 - 17 février 2024
Osh, Kirghizstan

Ces activités ont été suivies par des participants de l'Agence nationale de l'aviation civile du Kirghizstan, avec laquelle le projet entretient un partenariat solide et fructueux. Elles ont toutes deux été organisées à Osh, à l'intention des représentants des quatre aéroports internationaux des régions méridionales du Kirghizstan, qui n'avaient pas pu assister aux activités précédentes sur les mêmes sujets organisées à Bichkek.

L'expert russophone de CASE II a été rejoint par un expert externe détaché par l'administration de l'aviation du Kazakhstan. Ils ont rencontré 12 participants, tous membres du personnel de sûreté et représentant plusieurs niveaux hiérarchiques au sein de l'opérateur aéroportuaire national, y compris le personnel d'exploitation, les cadres intermédiaires et les directeurs généraux des quatre aéroports.

Ce large éventail de participants et l'exposition préalable limitée aux normes internationales en matière d'évaluation des risques et de la vulnérabilité suggèrent que ces activités auront un impact à l'échelle de l'organisation, sur les approches de l'atténuation des risques et de l'évaluation de la vulnérabilité dans les aéroports kirghizes représentés.



Les participants et un expert lors d'un module en classe.

Formation sur les tests dissimulés

26 - 29 février 2024
Almaty, Kazakhstan

L'une des premières activités multilatérales de 2024, 12 participants de quatre États partenaires se sont réunis pendant quatre jours : Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Turkménistan. C'est notamment la première activité à laquelle des participants du *Türkmenhowaýollary* (l'autorité de l'aviation du Turkménistan) ont participé.

L'activité s'est déroulée à Almaty et a permis de discuter des pratiques et techniques actuelles en matière de tests dissimulés. C'était la première fois que cette activité était proposée en langue russe.

L'augmentation des activités proposées par le projet CASE II en russe à nos États partenaires d'Asie centrale va de pair avec nos efforts continus pour favoriser la création d'un réseau de sûreté aérienne entre les États partenaires de la région. La participation enthousiaste des stagiaires et leur

vive interaction les uns avec les autres suggèrent que des progrès sont régulièrement accomplis dans ce sens.

Deux activités de formation multilatérales supplémentaires sont prévues au cours de ce trimestre et au-delà avec les États partenaires d'Asie centrale, ainsi que deux ateliers régionaux plus importants, en partenariat avec TRACECA, afin de continuer à établir des relations avec et entre les États partenaires de la région.



Photo de groupe des participants à la fin de l'activité.

Activités sur l'évaluation des risques et la culture de la sûreté

26 février - 1er mars 2024
Dar Es Salaam, Tanzanie

Après une première activité multilatérale en novembre 2023, l'Autorité de l'aviation civile de Tanzanie (TCAA) a de nouveau accepté d'accueillir des participants de l'Autorité de l'aviation civile de Somalie (SCAA) pour des activités de formation CASE II, ces deux activités de formation complémentaires étant organisées l'une à la suite de l'autre.



Les participants et l'un des instructeurs pendant une session en classe.

Dispensée par deux experts de l'équipe du Projet CASE II, 12 participants ont suivi la formation sur l'évaluation des risques et 25 la formation sur la culture de la sûreté au Centre de formation de l'aviation civile de Tanzanie (CATC), situé à proximité de l'aéroport international Julius Nyerere.

Dans une atmosphère de coopération et de participation active, la formation a constitué un pas en avant pour la coopération régionale en matière de sûreté, les participants contribuant à la discussion et échangeant ouvertement avec leurs collègues et les instructeurs tout au long de la formation.

Le directeur du CATC a assisté à la cérémonie de clôture et s'est joint aux participants pour remercier le projet CASE II et les experts pour leur assistance technique, dont les retours ont montré qu'elle avait conduit à des propositions d'actions de suivi qui permettraient de renforcer l'évaluation et l'atténuation des risques et d'encourager la diffusion d'une culture de la sûreté collective au sein des deux autorités.

Ces activités de formation ont renforcé la coopération régionale existante en matière de sûreté aérienne, et la le Projet CASE II continuera à soutenir la TCAA et la SCAA en organisant prochainement de nouvelles activités.

Activités à venir : Séminaires avec TRACECA



Au cours du prochain trimestre, le projet CASE II organisera deux ateliers en coopération avec le Corridor de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA) pour le bénéfice des États partenaires de la région du Caucase et de l'Asie centrale.

La coordination de ces activités s'appuie sur la relation existante entre la CEAC et TRACECA, formalisée dans un protocole d'accord signé en 2013 et renforcée par une réunion de haut niveau qui a eu lieu le 25 janvier 2024 entre la Secrétaire exécutive de la CEAC et le Secrétaire général de TRACECA.

En tant qu'organisation régionale qui se concentre sur le développement du dialogue régional en matière de transport et sur la garantie de liaisons de transport euro-asiatiques efficaces et fiables, l'équipe du projet CASE II se réjouit donc de combiner ses efforts avec ceux de TRACECA afin de soutenir les États partenaires de la région.

Le premier atelier, sur le thème de l'évaluation des menaces et de la gestion des risques, aura lieu au siège de TRACECA à Bakou du 29 au 30 avril 2024. Environ 50 participants des États membres de la TRACECA (Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Iran, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Roumanie, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, and Ouzbékistan) devraient assister à cette activité et l'objectif principal de l'atelier sera de rassembler les régulateurs et les parties prenantes pour :

- comprendre les différentes menaces qui pèsent sur l'écosystème de l'aviation, et comment examiner en permanence leurs actifs critiques ;
- examiner en détail la relation entre la menace, la vulnérabilité et le risque, et apprécier leurs impacts sur les opérations des compagnies aériennes et des aéroports ;
- élaborer et mettre en œuvre une approche et une méthode d'évaluation des risques convenues ; et
- élaborer des mesures d'atténuation efficaces.

Le deuxième atelier devrait avoir lieu en juin 2024 à Baku sur le thème des systèmes d'aéronefs sans pilote.

Appel à candidature pour détachement

Le projet CASE II profite de cette infolettre pour lancer un appel à détachement afin de rejoindre l'équipe du projet pour une durée de six mois.

Ouvert aux experts en sûreté aérienne des autorités de l'aviation civile des États partenaires d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient, le ou la candidat.e retenu.e aura l'occasion de contribuer aux travaux du projet en élaborant du matériel de formation et en dispensant des formations dans les États partenaires avec les experts de l'équipe de Projet pour y mener des activités de renforcement des capacités.

Si vous avez trois ans d'expérience dans le domaine de la sûreté aérienne, en particulier

dans les domaines suivants d'évaluation des risques et des vulnérabilités, d'audit de sûreté ou d'inspection des équipements de sûreté, nous vous invitons à en savoir plus sur la page "News" du site web de CASE II (<https://case2-project.org/news/>).

En outre, l'appel à candidature officiel contenant tous les détails pertinents relatifs à ce détachement peut être trouvé sur la page "Downloads" du site web (<https://case2-project.org/downloads/>).

Nous nous réjouissons de recevoir vos candidatures et les accepterons jusqu'au 22 avril 2024.